

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 27 mars 2023

N° 2023/03-23

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VINGT SEPT MARS à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, , Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER Frédéric FAIVRE, Richard CORVASIER et Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE

Bruno ROUDIER, représenté par Gérard SIGAUD

Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER

Jacques BURGUIERE, représenté par Richard CORVASIER

Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aude RUMEAU

**Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023****N° 2023/03-23****SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3**

Sylvie ROS-ROUART adjointe à la Culture et à l'égalité Femmes-Hommes expose :

La Ville de Castelnaud-le-Lez programme chaque année le « Festival des Humanités Numériques » réunissant des artistes, chercheurs, étudiants... autour du thème du développement du numérique. Ce festival cherche à étudier en particulier comment le numérique et l'intelligence artificielle bouleversent nos vies et nos sociétés.

L'Université Paul Valéry Montpellier 3 possède une unité de recherche intitulée « LHUMAIN » : Langages Humanités Médiations Apprentissages Interactions Numérique. Cette unité de recherche a pour objectif de mettre en perspective les domaines scientifiques s'intéressant aux Langages, notamment sur les terrains du numérique. Elle organise chaque année un Master « Humanités numériques », qui propose une formation spécialisée dans l'analyse et la création de dispositifs et de contenus numériques, dans la perspective des sciences humaines et sociales. Elle forme des étudiants capables d'élaborer des dispositifs et des contenus numériques en lien avec les mutations des sociétés.

Au vu de leurs objectifs communs, la Ville de Castelnaud-le-Lez et l'Université Paul Valéry Montpellier 3 ont souhaité mettre en place un partenariat au bénéfice des deux institutions, sur la thématique des Humanités numériques.

La Ville de Castelnaud-le-Lez, et en particulier le Kiasma, est un partenaire de recherche de l'unité de recherche LHUMAIN. Le Kiasma contribue à ce titre, à nourrir les réflexions scientifiques et épistémologiques du groupe de recherche. Le Kiasma est également un terrain d'études pour les étudiants du Master « Humanités numériques ». Sa programmation est l'occasion de travailler à partir d'une œuvre dans le champ de la médiation numérique culturelle.

En retour, les chercheurs de l'unité de recherche LHUMAIN participent au « Festival des Humanités Numériques » programmé au Kiasma. Ils exposent et restituent leurs recherches lors de conférences dans ce domaine.

La convention de partenariat entre la Ville de Castelnaud-le-Lez et l'Université Paul Valéry Montpellier 3 est conclue pour une durée de 24 mois à compter de sa signature, avec un effet rétroactif au 1er septembre 2022 soit jusqu'au 31 août 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats, conventions ou tout document relatif à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Laurent PRADIER, Hugues

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 034-213400575-20230327-DEL2023\_03\_23-DE



Suite de la délibération N° 2023/03-23

FERRAND, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques représenté par Richard CORVAISIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 27 MARS 2023**

**LE MAIRE**



**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.